

Avis d'attribution- MP 2020-19

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Désignation :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.97 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. - **Profil d'acheteur** : <https://www.achatspublicscorse.com>

2. OBJET DU MARCHÉ : Plan de Communication et de promotion transfrontalière du programme GRITACCESS

Lot n°1 : MARKETING - CPV principal: 79340000-9 (Services de publicité et de marketing).

Lot n°2 : CONTENUS - CPV principal: 92111260-2 (Production de vidéos d'information).

Numéro de référence du marché : MP 2020-19

3. Forme du marché : Accord-cadre à bons de commande.

4. Procédure : MAPA ouvert Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

3-DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ: Le 16 Décembre 2020

4-NOMBRE D'OFFRES RECUES : 2

5-NOM DU TITULAIRE :

Nell & Associés

250 rue Saint Denis

75 002 PARIS

6-MONTANT :

Lot 1 : 30 500.00 euros HT maximum pour le lot 1

Lot 2 : 80 000.00 euros HT maximum pour le lot 2

7- Durée : L'accord-cadre à une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 1 fois par reconduction expresse pour une période de 1 année. La durée maximale de l'accord-cadre est de 24 mois.

8-LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

10- SUPPORT DE PUBLICATION : Petit-Bastais - Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com et BOAMP/JOUE.